

LE "NATURALISTE CANADIEN"

PEUT-IL INTERROMPRE SA PUBLICATION ?

Nous venons de lire la dernière livraison de cette revue scientifique : son rédacteur, M. l'abbé Provancher, raconte l'histoire assez accidentée de cette œuvre qu'il fonda en 1868. Nous nous rappelons parfaitement les débuts du *Naturaliste* ; nous étions encore écolier, à cette époque, et nos prédictions pour les études littéraires subirent, en cette occasion, une sorte d'éclipse temporaire, au profit des sciences naturelles. Durant ces vingt-deux ans, le *Naturaliste* a poursuivi sa course avec un courage digne de tout éloge. Il a bien éprouvé, lui aussi, quelque éclipse, de temps en temps ; mais les astres, peu brillants eux-mêmes, qui sont venus quelquefois intercepter la lumière, n'ont fait que passer dans notre ciel politique.

Voici que M. l'abbé Provancher se croit encore menacé d'un semblable accident astronomique. Il est fort vrai qu'on peut annoncer à l'avance ces sortes d'événements ; et nous croyons, de foi aveugle, aux éclipses prédites par le calendrier ou l'almanach. Mais quant à l'éclipse du *Naturaliste Canadien*, nous refusons absolument de nous y attendre.

Comment ! voici la seule revue scientifique publiée en langue française dans tout le continent d'Amérique ; et nous, qui comptons même tout notre sang pour rien, lorsqu'il s'agit de maintenir ici l'idée française, nous laisserions disparaître cette publication qui est tout à notre honneur ? Elle n'est pas de peu d'importance, cette revue : elle est pour l'histoire des productions naturelles de notre pays, ce que sont les écrits des Jésuites, de Garneau, de Ferland, pour notre histoire politique et religieuse.

Nous savons, de science personnelle, que le *Naturaliste* jouit d'une renommée fort avantageuse même aux États-Unis, même en Europe. C'est par lui que notre petit peuple a sa voix, dans ce grand concert scientifique de l'univers, dont notre siècle se glorifie avec raison.

Non, nous ne laisserons pas s'éteindre le *Naturaliste*. Ici, par exemple, entendons-nous bien.

Nous souhaitons sincèrement que les abonnés arrivent par milliers et par dizaines

Canadien a été dûment votée à la dernière session de l'Assemblée Législative. Il est vrai, comme le dit l'abbé Provancher, qu'on l'a votée *sous condition* : cette restriction est un peu étrange, assurément. Néanmoins, le mot est d'un sens assez vague pour n'être pas redoutable. Disons, par exemple, que l'allocation est votée à condition que la revue soit publiée, et tout le monde sera content.

Sans doute, quatre cents piastres par année, ce n'est pas le Pactole pour le rédacteur du *Naturaliste*, et il faut souhaiter que nos législateurs en viennent à rougir de contribuer si peu à une entreprise si grande. Sait-on bien ce que nous a valu ce faible secours accordé à notre savant canadien ? Sait-on que les œuvres de l'abbé Provancher se composent de près de trente volumes ? C'est-à-dire qu'aucun de nos écrivains n'a autant enrichi notre littérature nationale.

Or, l'abbé Provancher n'est plus un jeune homme ; il doit compter à présent soixante-dix années. Bien qu'à cet âge avancé la plupart des hommes songent plutôt à se reposer, lui, qui a pourtant rudement travaillé toute sa vie, veut encore travailler pour l'utilité de ses concitoyens. Eh bien ! profitons donc de son dévouement ! A mesure qu'il avance en âge et en science, ses services deviennent de plus en plus précieux : ne laissons pas perdre la plus riche portion d'une belle moisson ! Si les autres motifs nous touchent peu, craignons au moins le jugement de la postérité.

En effet, elle passe pour avoir du jugement, la postérité. C'est elle, le grand tribunal qui se trompe rarement, et qui remet les choses et les gens à leur place en ce monde. Savez-vous ce qu'elle dira du rédacteur du *Naturaliste* ? Sans doute elle reconnaîtra en lui le père de l'histoire naturelle en Canada, en un mot le *Linnée canadien* ? Pour sûr, elle estimera ses œuvres au poids de l'or. Et aussi, par une juste rétribution, elle félicitera ces deux administrations provinciales de 1879 et de 1883, dont l'aveugle mesquinerie nous a privés de deux ou trois volumes du *Naturaliste*, c'est-à-dire d'une foule de connaissances sur l'histoire naturelle de notre pays : ceci, c'est une perte nationale, et peut-être irréparable.

Le gouvernement Mercier, nous en avons la conviction, sera mieux inspiré. Non-seulement, il ne refusera pas le faible secours

considérable pour envoyer leurs meilleurs produits. Le commissaire nommé doit se mettre sans retard en relations avec les intéressés de toutes les parties du Canada afin de s'assurer leur concours et de se mettre à leur disposition.

Voici une occasion exceptionnelle de courtiser un marché qui peut absorber beaucoup de notre production agricole et manufacturière. Il nous faut, du moment qu'on nous ferme une porte aux États-Unis, chercher sans tarder à nous en ouvrir une autre ailleurs. La Jamaïque est déjà une porte à moitié ouverte, et nous aurions grandement tort de ne pas en profiter. L'an dernier, le chiffre total du commerce canadien avec les Antilles fut de \$6,138.00. En 1882, il dépassait \$7,000,000. De leur côté, les américains y exportèrent pour au-delà de \$30,000,000 de marchandises de toute sortes. Les marchandises américaines, en général, ne diffèrent pas des marchandises canadiennes, et il y a lieu de croire que le Canada, avec un peu de bonne volonté, peut devenir un très fort concurrent à la république voisine.

Quand bien même les américains ne nous mettraient pas dans l'obligation de vendre nos produits ailleurs que chez eux, il n'en est pas moins vrai que nous devons faire tout en notre pouvoir pour chercher à étendre nos relations au loin et trouver des marchés où nos produits puissent s'écouler aisément. Et il n'en manque pas de ces marchés où les bois, les bestiaux, les blés et les poissons du Canada seront facilement acceptés en concurrence avec les produits analogues des autres pays.

Le gouvernement du Canada a bien fait en cherchant à encourager avec les pays méridionaux un commerce d'exportation trop négligé jusqu'à aujourd'hui, il faut bien l'avouer, par nos négociants canadiens.

ÇA ET LÀ

.....
.....
" Si l'on veut voir cesser les grèves et les révolutions violentes, si, en un mot, on veut enlever aux perturbateurs de profession leur principal élément de troubles, il faut absolument faire disparaître, au plus vite, les légitimes motifs de mécontentement des travailleurs.

" La coopération, c'est-à-dire la participation des travailleurs aux bénéfices des patrons, est seule capable de procurer ce résultat désirable. En effet, outre que la coopération améliore la situation matérielle du travailleur, elle le relève dans son propre esprit ; rien en réalité ne satisfait autant le légitime amour-propre du travailleur que de se sentir un peu plus l'égal de son patron comme cela a lieu lorsqu'il prend part aux bénéfices de celui-ci. Les agitateurs perdent leur temps auprès de ces travailleurs-là, quand ils cherchent à les embaucher.

" La coopération est le levier le plus puissant qui se puisse imaginer pour arriver à augmenter la somme de production (par un travail donné) en agriculture aussi bien qu'en industrie.

(à suivre)



IN HOC SIGNO VINCES

COMITÉ DE L'ŒUVRE
DES CERCLES CATHOLIQUES
D'OUVRIERS

PRESSE

2 BOULEVARD ST-GERMAIN.

31 Juillet 1890.

Monsieur le directeur de la rédaction de l'Association à Québec,

Monsieur,

Je viens, au nom de l'Œuvre des Cercles Catholiques d'ouvriers de France, saluer la vaillante feuille qui se fonde à Québec, sous le nom de "l'Association, journal d'économie sociale." C'est pres-